

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 438

11 août 1997

SOMMAIRE

Arbed S.A., Luxembourg	pages 21007, 21008	Hopus S.A., Luxembourg	20993
Australasian Luxembourg Holdings S.A., Luxbg . . .	20979	Hypo Eurotop Garantie 10/2001, Fonds Commun de Placement	21003
Autoexpress, S.à r.l., Mondercange	20979	Immocorp Advisory Company S.A., Luxembourg	20992
Avicom S.A., Luxembourg	20979	IN. FI. CHIM. Initiatives Financières Chimiques S.A., Luxembourg	20992
Balsa Holding S.A., Luxembourg	20980	I.N.S., Integrated Network Solutions (Luxembourg) S.A., Luxembourg	20994
Balsa S.A., Luxembourg	20980	Interbio Medical Trust Service S.A., Luxembourg	20994
Birch Holding S.A., Luxembourg	20979	Inter-Globe Trust S.A., Luxembourg	20994
Birch S.A., Luxembourg	20980	Interparfums Finance S.A., Luxembourg	20995
BRASILUX, Société Industrielle et Commerciale Brasilo-Luxembourgeoise S.A., Luxbg	21014, 21015	Investment Global S.A., Luxembourg	20995
Çebi-Aviation S.A., Luxembourg	21017, 21007	Itrex S.C., Luxembourg	20990
C.E.F.I. S.A., Luxembourg	21005, 20980	Kenaco, S.à r.l., Mamer	20996
C.E. 21 S.A., Compagnie Européenne d'Investissements Industriels, Luxembourg	20980	Kraemer Bâtiments, S.à r.l., Livange	20995
Chauffage Al Esch S.A., Luxembourg	20981	K.T. Invest, S.à r.l., Luxembourg	20997
Chimre S.A., Senningerberg	20982	Kubis Software S.A., Luxembourg	20999
Clipton Holding S.A., Luxembourg	20982	Kyoei Life Investment (Luxembourg) S.A., Luxembourg	20993, 20994
Colupa S.A., Luxembourg	20982	Laguna, S.à r.l., Pissange	20999
(Ed) Comes, S.à r.l., Junglinster	20981	La Luxembourgeoise S.A. d'Assurances, Luxbg	21011
Concorde Internationale S.A., Luxembourg	20981	La Luxembourgeoise-Vie S.A. d'Assurances, Luxembourg	21012
Controlfida (Luxembourg) S.A., Luxembourg	20982	LDI S.A., Senningerberg	21009
Coparfin S.A., Luxembourg	20982	Lingerie Beaumont, S.à r.l., Luxembourg	21012
Corepi S.A., Senningerberg	20983	Link Distribution S.A., Kehlen	21011
Coresa S.A., Senningerberg	20983	Loire Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	21013
Crown Invest S.A., Luxembourg	20983	Luxed S.A., Luxembourg	20978, 20979
DB Portfolio USD Liquidity, Fonds Commun de Placement	21009	Melbra Foncier S.A., Luxembourg	21013
De la Ronce S.A.H., Luxembourg	20983	Moldau Investments S.A., Luxembourg	21013
Dowa Investment International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	20983	(La) Mondiale Luxembourg, Luxembourg	20997
Ekran Investments S.A., Luxembourg	20984	Mondioval, Sicav, Luxembourg	21024
Energia Re	20985	Natexis Banque (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21004, 21005
Energy Systems International S.A., Luxembourg	20984	Nikko Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	21013
Entreprise Foncière Luxembourgeoise - EFOLUX S.A., Luxembourg	20984	Parson Holding S.A., Luxembourg	20999
Eton Immobilière, S.à r.l., Mondercange	20985	Porzentrum, S.à r.l., Sandweiler	21013
Euler Re, Senningerberg	20985	Raspado, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	21022
Eurofret, S.à r.l., Frisange	20985	Ratti Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	21023
Europa Konzept 2000, Fonds Commun de Placement	21004	Robur International, Sicav, Luxembourg	21000, 21003
European Consulting Services S.A., Luxembourg	20985	Seril S.A., Senningerberg	21023
Fargo Investments S.A.H., Luxembourg	20986, 20990	SMI S.A., Luxembourg	21016
Foril Investments S.A.H., Luxembourg	20988, 20991	Sobadi S.A., Luxembourg	21023
Forwest S.A., Luxembourg	20991	Tapis et Art d'Orient, S.à r.l., Mersch	21010, 21011
Galilee Fund, Sicav, Luxembourg	20991	Templeton Global Strategy Funds, Sicav, Luxembourg	21023
(Le) Grand S.A., Luxembourg	20998	Torator S.A., Luxembourg	21024
Gutenberg Holding S.A., Luxembourg	20991	Tortin Holding, S.à r.l., Luxembourg	21015
Harlow Meyer Savage (Luxembourg) S.A., Luxbg	20993		
Hogalux, S.à r.l., Luxembourg	20991, 20992		

**LUXED S.A., Société Anonyme,
(anc. AMBITIONS & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-2067 Luxembourg, 19, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 45.892.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AMBITIONS & PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 59 du 11 février 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 45.892.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carol Flammang, employée privée, demeurant à Dudelange.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions émises sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la raison sociale en LUXED S.A.

2. Changement du siège social à l'adresse suivante: 19, rue des Muguets, L-2067 Luxembourg.

3. Changement de l'objet social: la société aura comme objet la vente d'espaces publicitaires, la publication et l'impression de documents publicitaires de tous genres ainsi que toute activité commerciale, immobilière et financière se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

4. Démission et décharge de l'administratrice Mademoiselle Elisabeth Antona et remplacement par Mademoiselle Jeanne Piek, laquelle terminera le mandat de l'administratrice sortante.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend, à l'unanimité, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en LUXED S.A. et de modifier l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (Premier alinéa).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUXED S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-2067 Luxembourg, 19, rue des Muguets.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social et de modifier l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société aura comme objet la vente d'espaces publicitaires, la publication et l'impression de documents publicitaires de tous genres ainsi que toute activité commerciale, immobilière et financière se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer l'administratrice Mademoiselle Elisabeth Antona par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf, laquelle terminera le mandat de l'administratrice sortante.

L'assemblée générale accorde décharge pleine et entière à Mademoiselle Antona.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: C. Faber, J. Piek, C. Flammang, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 1997, vol. 98S, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

E. Schlessler.

(18165/227/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

LUXED S.A., Société Anonyme,
(anc. AMBITIONS & PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding).
Siège social: L-2067 Luxembourg, 19, rue des Muguets.
R. C. Luxembourg B 45.892.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

E. Schlessler.

(18166/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

AUSTRALASIAN LUXEMBOURG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 55.560.

The Extraordinary General Meeting of the Shareholders held on the 22nd of April 1997 decided to elect KPMG AUDIT, Société Civile, L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer as auditor of the company instead of KPMG EXPERTS COMPTABLES.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18170/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

AUTOEXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3931 Mondcrange, 19 op Feileschter.
R. C. Luxembourg B 27.168.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1997, vol. 492, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

AUTOEXPRESS, S.à r.l.
M. Castellucci-Mathias
Associée-gérante

(18171/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

AVICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 9, rue du Fort Elisabeth.
R. C. Luxembourg B 49.791.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 492, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18172/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

BIRCH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.324.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 1996, il a été décidé:

- de transférer le siège de la société du 39, boulevard Royal, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- de nommer Nadine Schintgen, demeurant à Luxembourg, comme administrateur pour une durée de six ans, en remplacement de CONFIDAS FINANCE ET PLACEMENT S.A. (Zürich), agent de CITITRUST (CAYMAN) LTD, démissionnaire.

Le mandat des autres administrateurs et commissaire est reconduit pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 8.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(18177/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

20980

BALSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.322.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 1996, il a été décidé:

- de transférer le siège de la société du 39, boulevard Royal, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- de reconduire le mandat des trois administrateurs et du commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 7.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(18173/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 1997.

BALSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.323.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 1996, il a été décidé:

- de transférer le siège de la société du 39, boulevard Royal, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- de nommer Nadine Schintgen, demeurant à Luxembourg, comme administrateur pour une durée de six ans, en remplacement de CONFIDAS FINANCE ET PLACEMENT S.A. (Zürich), agent de CITITRUST (CAYMAN) LTD, démissionnaire.

Le mandat des autres administrateurs et commissaire est reconduit pour une durée d'un an.
Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(18174/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

BIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 47.325.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 1996, il a été décidé:

- de transférer le siège de la société du 39, boulevard Royal, au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- de reconduire le mandat des trois administrateurs et du commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 1996, vol. 481, fol. 15, case 8.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(18176/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 1997.

**C.E. 2I. S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 46.967.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du vendredi 2 mai 1997

L'an 1997, le 2 mai, à 10.00 heures, s'est réuni à son siège social le Conseil d'administration de la société anonyme établi à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare, sous la dénomination de COMPAGNIE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS S.A. en abrégé: C.E. 2I. S.A.

Étaient présents les membres du conseil d'administration nommés par l'assemblée générale extraordinaire de la société suivant acte authentique reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 1995, enregistrée à Esch-sur-Alzette en date du 2 janvier 1996, volume 820, folio 97, case 10.

Étaient présents:

En sa qualité d'administrateur-délégué:

La société WORLD TRUST HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Dublin 2, Irlande, 48, Fitzwilliam Square, représentée par son directeur en exercice, Monsieur Philip Mark Croshaw.

En sa qualité d'administrateur:

La société VERPRO ELECTRICALS LIMITED, ayant son siège social à Dublin 2, Irlande, 17 Dame Street, représentée par son directeur en exercice, Monsieur Simon Peter Elmont.

En sa qualité d'administrateur:

La société WALES TRANSPORTS & SHIPPING LIMITED, ayant son siège social à Dublin 2, Irlande, 48, Fitzwilliam Square, représentée par son directeur en exercice, Monsieur James William Grassick.

Exposé

La réunion est présidée par Monsieur Philip Mark Croshaw. Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose qu'il convient, par commodité, de transférer le siège social de la société dans les locaux sis à Luxembourg, au 20, rue de Hollerich.

Après discussion, le conseil d'administration décide à l'unanimité.

Décision

Le siège social de la société est transféré à L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich, à compte de ce jour.

Formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes en vue de faire toutes démarches auprès de l'Administration Luxembourgeoise nécessaire à l'enregistrement des présentes.

Fait et signé ce jour en 3 exemplaires originaux.

Luxembourg, le 2 mai 1997.

Pour extrait conforme

P. M. Croshaw J. W. Grassick S. P. Elmont

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18178/761/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

CHAUFFAGE AL ESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.

R. C. Luxembourg B 46.302.

Acte constitutif publié à la page 6060 du Mémorial C, n° 127 du 6 avril 1994

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 68, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(18179/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

CHAUFFAGE AL ESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 5, rue Tony Bourg.

R. C. Luxembourg B 46.302.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 28 avril 1997, il a été décidé de transférer le siège social de la société au n° 5 de la rue Tony Bourg, L-1278 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18180/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

ED COMES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6130 Junglinster, 12, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.671.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 66, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18184/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

CONCORDE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 20.767.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 68, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(18185/520/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

CHIMRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 51.049.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour la société
Signature

(18181/689/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

CLIPTON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 48.106.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18182/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

COLUPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 39, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.367.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 66, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

. Résultats reportés au 1 ^{er} janvier 1996	LUF 6.181.892,-
. Résultats de l'exercice au 31 décembre 1996	LUF 4.622.952,-
. Dividende à distribuer	LUF (1.200.000,-)
. Résultat à reporter	LUF 9.604.844,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 1997.

Signature.

(18183/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

CONTROLFIDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.809.

Le bilan de clôture au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le liquidateur

(18186/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

COPARFIN, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.480.

Par décision de l'assemblée générale du 9 avril 1997, le mandat des administrateurs, MM. François Steil, Serafino Trabaldo-Togna, Pierandrea Dosi Delfini et Fernando Zari a été renouvelé pour une durée de trois ans et la société MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG), Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes, également pour une durée de trois ans.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

Pour COPARFIN, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18187/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 1997.

CORESA, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 52.564.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour la société
Signature

(18188/689/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

COREPI, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 46.272.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour la société
Signature

(18189/689/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

CROWN INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 41.358.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18190/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

DE LA RONCE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.166.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration.

(18191/535/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

DOWA INVESTMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.694.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 136 du 20 mai 1985 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date:

- du 30 mai 1986, publié au Mémorial C, numéro 249 du 2 septembre 1986;
- du 23 et 25 avril 1991, publié au Mémorial C, numéro 385 du 14 octobre 1991;
- du 5 mars 1993, publié au Mémorial C numéro 280 du 10 juin 1993.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 1997, vol. 492, fol. 65, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

AFFECTATION DU RESULTAT

Emploi du résultat conformément à la proposition d'affectation du conseil d'administration et conformément aux décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mars 1996.

Le profit de l'exercice clôturé au 31 décembre 1995 est reporté:

US dollars 2.174.439,56.

Signature.

(18192/507/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

DOWA INVESTMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.694.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 juin 1995 que:
Monsieur Shinichiro Hori, Vice-Manager de DOWA FIRE & MARINE INSURANCE COMPANY LTD, demeurant 3-6-5-101, Suwa Takatsu-ku, Kawasaki-City, Kanagawa-Prey, Japon,
a été élu Commissaire aux comptes en remplacement de Katsumi Enomoto, Commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1997, vol. 492, fol. 65, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18193/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

DOWA INVESTMENT INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.694.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 juin 1995 que:
Monsieur Ichiro Tateyama, Directeur General Manager de DOWA FIRE & MARINE INSURANCE COMPANY LTD, demeurant 6-9-6, Yayoi-cho Natrano-ku, Tokyo, Japon,
a été élu Administrateur en remplacement de Monsieur Takeshi Nishimura, Administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1997, vol. 492, fol. 65, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18194/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

EKRAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.052.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(18195/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

ENERGY SYSTEMS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.188.

Acte constitutif publié à la page 26911 du Mémorial C, n° 561 du 25 novembre 1993.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1997, vol. 492, fol. 68, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18197/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

ENTREPRISE FONCIERE LUXEMBOURGEOISE – EFOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.785.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 71, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(18198/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

ENERGIA RE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.809.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 12 mars 1997

«

6. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Joaquim Serrao da Silva Correia, avec effet au 30 septembre 1996. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Antonio de Almeida en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Serrao da Silva Correia. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mars 2000.

»

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18196/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

ETON IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3931 Mondercange, 19, Op Feileschter.

R. C. Luxembourg B 45.093.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1997, vol. 492, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 26 mai 1997.

ETON IMMOBILIERE
M. Mathias
Associée-gérante

(18199/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

EULER RE.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 36.134.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 72, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour la société
Signature

(18200/689/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

EUROFRET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Frisange.

R. C. Luxembourg B 44.915.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ SOCIETE CIVILE
Signature

(18201/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

EUROPEAN CONSULTING SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe.

R. C. Luxembourg B 43.559.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 66, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18202/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

**FARGO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. EKRAN INVESTMENTS S.A.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.052.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fifteenth of May.
Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EKRAN INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, trade register Luxembourg section B number 55.052, incorporated by a deed dated on May 24, 1996, published in the Mémorial C number 424 of August 30, 1996, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided over by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Alain Thill, employee, residing in Echternach.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Modification of article 1 of the statutes in order to change the name of the Company from EKRAN INVESTMENTS S.A. into FARGO INVESTMENTS S.A.

2.- Increase of the subscribed capital by the amount of USD 1,150,000.- in order to increase the share capital from its actual amount of USD 50,000.- to USD 1,200,000.- by issuing 2,300 new shares with a par value of USD 500.- each, fully paid up, carrying one voting right in the general assembly.

3.- Amendment of the concerned the articles of Incorporation in order to reflect the resolutions adopted on the here-above points and their consequences.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the Company into FARGO INVESTMENTS S.A.

Second resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of USD 1,150,000.- (one million one hundred and fifty thousand US dollars) so as to raise it from its current amount of USD 50,000.- (fifty thousand US dollars) to USD 1,200,000.- (one million two hundred thousand US dollars), by issue of 2,300 (two thousand three hundred) new shares having a par value of USD 500.- (five hundred US dollars) each, fully paid up, carrying one voting right in the general assembly.

Third resolution

The meeting, after having stated that the minority shareholder, Mr Jos Hemmer, here represented by virtue of one of the aforementioned proxies, waived to his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 2,300 (two thousand three hundred) new shares the majority shareholder, S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A., 16, boulevard Royal, Luxembourg.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A., here represented by virtue of one of the aforementioned proxies, declared to subscribe to the 2,300 (two thousand three hundred) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 1,150,000.- (one million one hundred and fifty thousand US dollars), as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend articles 1 and 5 of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 1.** A Luxembourg Holding S.A. is governed by the present Articles of Association under the title FARGO INVESTMENTS S.A.»

«**Art. five. (first paragraph).** The subscribed capital is set at USD 1,200,000.- (one million two hundred thousand US dollars) represented by 2,400 (two thousand four hundred) shares with a par value of USD 500.- (five hundred US dollars), each fully paid up and carrying one voting right in the general assembly.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately five hundred thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EKRAN INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 55.052, constituée suivant acte reçu le 24 mai 1996, publié au Mémorial C, numéro 424 du 30 août 1996 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 1^{er} des statuts pour changer la dénomination de la société de EKRAN INVESTMENTS S.A. en FARGO INVESTMENTS S.A.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 1.150.000,-, pour le porter de son montant actuel de USD 50.000,- à USD 1.200.000,- par l'émission de 2.300 nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 500,- chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

3.- Modification afférente des articles concernés des statuts de manière à refléter les résolutions prises sur les points précités et leurs conséquences.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FARGO INVESTMENTS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 1.150.000,- (un million cent cinquante mille dollars US), pour le porter de son montant actuel de USD 50.000,- (cinquante mille dollars US) à USD 1.200.000,- (un million deux cent mille dollars US), par l'émission de 2.300 (deux mille trois cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents dollars US) chacune, entièrement libérées, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire, Monsieur Jos Hemmer, ici représenté en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant a renoncé à exercer son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 2.300 (deux mille trois cents) actions l'actionnaire majoritaire, S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A., 16, boulevard Royal à Luxembourg.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite la S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A., représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant a déclaré souscrire les 2.300 (deux mille trois cents) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 1.150.000,- (un million cent cinquante mille dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 1 et 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Une société anonyme holding luxembourgeoise est régie par les présents statuts sous la dénomination de FARGO INVESTMENTS S.A.»

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à USD 1.200.000,- (un million deux cent mille dollars US), représenté par 2.400 (deux mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents dollars US), chacune entièrement libérée et disposant d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, A. Thill, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 98S, fol. 77, case 7. – Reçu 401.580 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

C. Hellinckx.

(18203/215/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

**FARGO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. EKRAN INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 55.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

*Pour le notaire
Signature*

(18204/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

FORIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.781.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the fifteenth of May.

Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FORIL INVESTMENTS S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, trade register Luxembourg section B number 52.781, incorporated by a deed dated on November 7, 1995, published in the Mémorial C number 18 of November 1st, 1996, and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided over by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny-Rouvroy, Belgium.

The meeting elects as scrutineer Mr Alain Thill, employee, residing in Echternach.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 100 (one hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the subscribed capital by the amount of USD 650,000.- in order to increase the share capital from its actual amount of USD 50,000.- to USD 700,000.- by issuing 1,300 new shares with a par value of USD 500.- each, fully paid up, carrying one voting right in the general assembly.

2.- Amendment of the concerned the articles of Incorporation in order to reflect the resolutions adopted on the hereabove points and their consequences.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of USD 650,000.- (six hundred and fifty thousand US dollars) so as to raise it from its current amount of USD 50,000.- (fifty thousand US dollars) to USD 700,000.- (seven hundred thousand US dollars), by issue of 1,300 (one thousand three hundred) new shares having a par value of USD 500.- (five hundred US dollars) each, fully paid up, carrying one voting right in the general assembly.

Second resolution

The meeting, after having stated that the minority shareholder, Mr Jos Hemmer, here represented by virtue of one of the aforementioned proxies, waived to his preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the 1,300 (one thousand three hundred) new shares, the majority shareholder, S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A., 16, boulevard Royal, Luxembourg.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A., here represented by virtue of one of the aforementioned proxies, declared to subscribe to the 1,300 (one thousand three hundred) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 650,000.- (six hundred and fifty thousand US dollars), as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5 of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 5. (First paragraph).** The subscribed capital is set at USD 700,000.- (seven hundred thousand US dollars) represented by 1,400 (one thousand four hundred) shares with a par value of USD 500.- (five hundred US dollars), each fully paid up and carrying one voting right in the general assembly.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three hundred and ten thousand Luxembourg francs.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze mai.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FORIL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 52.781, constituée suivant acte reçu le 7 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 18 du 11 janvier 1996 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de USD 650.000,-, pour le porter de son montant actuel de USD 50.000,- à USD 700.000,- par l'émission de 1.300 nouvelles actions d'une valeur nominale de USD 500,- chacune, disposant d'une voix aux assemblées générales.

2.- Modification afférente des articles concernés des statuts de manière à refléter les résolutions prises sur les points précités et leurs conséquences.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 650.000,- (six cent cinquante mille dollars US), pour le porter de son montant actuel de USD 50.000,- (cinquante mille dollars US) à USD 700.000,- (sept cent mille dollars US), par l'émission de 1.300 (mille trois cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents dollars US) chacune, entièrement libérées, disposant d'une voix aux assemblées générales.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire, Monsieur Jos Hemmer, ici représenté en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant a renoncé à exercer son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 1.300 (mille trois cents) actions l'actionnaire majoritaire, S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A., 16, boulevard Royal à Luxembourg.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite la S-E-BANKEN LUXEMBOURG S.A., représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant a déclaré souscrire les 1.300 (mille trois cents) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 650.000,- (six cent cinquante mille dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à USD 700.000,- (sept cent mille dollars US), représenté par 1.400 (mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de USD 500,- (cinq cents dollars US), chacune entièrement libérée et disposant d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois cent dix mille francs luxembourgeois. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, A. Thill, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 98S, fol. 77, case 9. – Reçu 226.980 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

C. Hellinckx.

(18205/215/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

FORIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

*Pour le notaire
Signature*

(18206/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

FORIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 52.781.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(18207/050/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

ITREX S.C., Société coopérative.

Siège social: Luxembourg, 7, Côte d'Eich.

Assemblée Générale Extraordinaire

En date du 26 février 1997, les membres-fondateurs de la société coopérative ITREX se sont réunis en assemblée générale déclarant renoncer à une convocation spéciale et préalable, et ont élu, à l'unanimité des voix, aux fonctions d'administrateur de la société:

- M. Michel Greco, transporteur, demeurant à Hesperange, qui assumera les fonctions de président;
- M. Claude Bormann, transporteur, demeurant à Niederanven, qui assumera les fonctions de vice-président;
- M. Michel Schmit, transporteur, demeurant à Strassen, qui assumera les fonctions de secrétaire.

Par ailleurs, l'assemblée a décidé, à l'unanimité, de proposer au Gouvernement la nomination aux fonctions de réviseur de la société de M. Sylvain Heinzi, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, 58, rue Marie-Adélaïde.

Luxembourg, le 26 février 1997.

M. Greco, C. Bormann, M. Schmit, N. Cestor, M. Schroeder-Boever, G.J.F. Grosbusch, C. Kaufhold.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 1997, vol. 491, fol. 80, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18227/296/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

FORWEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Il résulte des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration en date du 29 avril 1997 que:
Mr. Rémy Meneguz a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 67, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18208/058/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

GALILEE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 54.888.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1997, vol. 492, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour GALILEE FUND, SICAV
A. Jovet
Administrateur

(18211/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

GUTENBERG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe.

R. C. Luxembourg B 48.110.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18212/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

HOGALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 27, rue du Fort Neipperg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

A comparu:

CALNEVA, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Romain Weber, commerçant, demeurant à Luxembourg.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. CALNEVA, S.à r.l., prénommée, est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée HOGALUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 27, rue du Fort Neipperg, constituée sous la dénomination de AGENCE IMMOBILIERE GEORGES WEBER & CIE, S.à r.l., suivant acte sous seing privé du 16 janvier 1969, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 28 du 21 février 1969, modifiée suivant acte reçu par le notaire Hyacinthe Glaesener, alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 mars 1979, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 151 du 6 juillet 1979, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 2 janvier 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 261 du 2 août 1990, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 443 du 9 novembre 1994, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417 du 30 août 1995, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 8.242, au capital social de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille (1.000,-) francs chacune, entièrement libérées.

2. L'associé unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social est modifié, et, en conséquence, l'article trois des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation:

- d'hôtels, restaurants, brasseries et cafés avec débits de boissons alcooliques et/ou non-alcooliques, y compris l'activité de traiteur,

- d'agences de voyages,
- d'agences immobilières (avec promotion, gérances, locations, achats et ventes),
- de commerces de jouets et de jeux de plein air,
- de librairies avec éditions, d'articles audiovisuels et de matériel didactique,
- de commerces de papeterie, de journaux et d'articles pour fumeurs,
- de commerces d'équipement de bureau et informatique,
- de commerces d'articles d'épicerie avec accessoires et de produits de viandes de longue conservation.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement tant sur le marché national que sur le marché international.»

Deuxième résolution

L'associé unique confirme la nomination des deux gérants, à savoir:

a) Mademoiselle Corina Beissel, technicien en hôtellerie, demeurant à Echternach, gérante technique pour la branche débits de boissons alcooliques et/ou non-alcooliques de l'HÔTEL-RESTAURANT CHRISTOPHE COLOMB, avec pouvoir d'engager la société dans cette branche en toutes circonstances par sa seule signature;

b) Monsieur Romain Weber, hôtelier-restaurateur, demeurant à Luxembourg, gérant pour toutes les autres branches, avec pouvoir d'engager la société dans ces branches en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Weber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1997, vol. 98S, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

E. Schlessler.

(18215/227/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

HOGALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 27, rue du Fort Neipperg.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

E. Schlessler.

(18216/227/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

IMMOCORP ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 26.002.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1994, 31 décembre 1995 et 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 69, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 1997.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(18219/501/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

IN. FI. CHIM. INITIATIVES FINANCIERES CHIMIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 45.381.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Par mandat

Signature

(18220/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

HARLOW MEYER SAVAGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 10.559.

—
Acte constitutif publié à la page 1078 du Mémorial C, n° 22 du 5 février 1973.

Le bilan au 30 juin 1994, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1997, vol. 492, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18213/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

HARLOW MEYER SAVAGE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.
R. C. Luxembourg B 10.559.

—
Acte constitutif publié à la page 1078 du Mémorial C, n° 22 du 5 février 1973.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1997, vol. 492, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(18214/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

HOPUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.807.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18217/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

HOPUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 35.807.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18218/768/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

KYOEI LIFE INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 22.911.

—
The balance sheet as per December 31st, 1996, registered in Luxembourg on May 26th 1997, Volume 492, Folio 66, Case 3, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on May 27th, 1997.

ALLOCATION OF RESULTS

. Profit brought forward	USD	3.276.981,33
. Profit for the financial year	USD	12.716.622,18
. Net results	USD	15.993.603,51
. Transfer to the legal reserve	USD	(635.831,11)
. Dividend	USD	(12.080.791,07)
. Profit to be carried forward	USD	3.276.981,33

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, May 22nd, 1997.

Signature.

(18232/507/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

KYOEI LIFE INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 22.911.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 14 mars 1997 que:
. Monsieur Yoshio Yokomizo, Manager, Second International Investment Department of the company THE KYOEI LIFE INSURANCE CO. LIMITED, 4-1 Nihonbashi, Hongokucho, 4-chome, Chuo-Ku, Tokyo (Japan), a été élu Administrateur, en remplacement de Monsieur Yoshikazu Yanagisawa, démissionnaire.

Luxembourg, le 22 mai 1997.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18233/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

I.N.S., INTEGRATED NETWORK SOLUTIONS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 57.779.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 26 mai 1997

Il résulte dudit procès-verbal que la société INTEGRATED NETWORK SOLUTIONS S.A. avec siège social au 21, avenue Pasteur à B-1300 Wavre a été élue aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; elle aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

Pour I.N.S. S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18221/768/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

INTERBIO MEDICAL TRUST SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 41.431.

—
Les bilans aux 31 décembre 1994, 1995 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 66, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18222/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

INTER-GLOBE TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 52.927.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18223/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

INTERPARFUMS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 45.802.

—
Les bilans au 30 juin 1995 et au 30 juin 1996, enregistrés à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 71, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

(18224/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

INTERPARFUMS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 45.802.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration en date du 9 mai 1997 que suite à la démission de Messieurs Silvio Denz et Andreas Baumann comme administrateurs, ceux-ci ont été remplacés provisoirement et sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale lors de sa prochaine réunion, par:

- 1) Monsieur Joseph Hansen, licencié en droit, demeurant à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, et
- 2) Madame Isabelle Ruelle-Dieu, employée privée, demeurant à B-6700 Arlon, 48, rue des Déportés, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 71, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18225/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

INVESTMENT GLOBAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 42.042.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 2 septembre 1996 à 11.00 heures

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires les sociétés GOUDSMIT & TANG, S.à r.l., I.B.S. & PARTNERS, S.à r.l. et Monsieur Bernard Zimmer de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Il résulte également que décharge pleine et entière a été donnée au commissaire aux comptes démissionnaire la société WEBER & BONTEMPS S.C. de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

Monsieur Paul de Geyter, conseil fiscal, demeurant à Canach et les sociétés CORPEN INVESTMENTS LTD et SAROSA INVESTMENTS LTD ayant leur siège social au 19, Ely Place à Dublin (Irlande) ont été nommés comme nouveaux administrateurs.

Monsieur Frank McCarroll demeurant à Dublin, 19, Ely Place (Irlande) a été nommé comme nouveau commissaire aux comptes.

Les nouveaux administrateurs et le nouveau commissaire aux comptes ont été élus pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

Il résulte également dudit procès-verbal que le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Mr Paul de Geyter, conseil fiscal, demeurant à Canach.

Le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 2 septembre 1996

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Paul de Geyter a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 2 septembre 1996.

Pour INVESTMENTS GLOBAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18226/768/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

KRAEMER BATIMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre le 2000.

—
L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée DEIMEL & LUCAS, GmbH, avec siège social à Sarrebruck, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Rüdiger Doebel, conseiller en entreprise, demeurant à D-38162 Cremlingen, Elmblick, 18;

2.- Monsieur Rüdiger Doebel, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée KRAEMER BÂTIMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle, Centre le 2000, a été constituée par acte du notaire soussigné en date du 10 septembre 1992, publié au Mémorial C numéro 14 du 11 janvier 1993, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 décembre 1994, publié au Mémorial C.

- Que le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.
- Que les comparants sont les seuls associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la cession par Monsieur Wolfgang Scheurer, commerçant, demeurant à D-6604 Sarrebruck-Güdingen, 11-15, Theodor-Heuss Strasse, de cinq (5) parts sociales, à Monsieur Rüdiger Doebel, préqualifié.

Cette cession de parts est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit, est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

A la suite de la cession de parts sociales ci-avant mentionnée, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée DEIMEL & LUCAS, GmbH, avec siège social à Sarrebruck, quatre cent quatre-vingt-quinze parts sociales	495
2.- Monsieur Rüdiger Doebel, conseiller en entreprise, demeurant à D-38162 Cremlingen, Elmblick, 18, cinq parts sociales	<u>5</u>
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.»

Troisième résolution

L'assemblée confirme Monsieur Hans Schmitt, gérant de sociétés, demeurant à D-66386 St. Ingbert, Am Kesselwald, 1, aux fonctions de gérant technique, et nomme Monsieur Rüdiger Doebel, préqualifié, aux fonctions de gérant administratif.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt mille francs, sont à la charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Doebel, H. Schmitt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 1997, vol. 500, fol. 30, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 mai 1997.

J. Seckler.

(18229/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

KENACO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8212 Mamer, 43, rue de Baerendall.

Acte portant cession de parts sociales

Les soussignés:

Monsieur Jean-Pierre Bisenius, demeurant à L-8212 Mamer, 43, rue du Baerendall,
d'une part,

et

Monsieur Joseph Alphonse Michel Bisenius, demeurant à L-4460 Soleuvre, 307, rue de la Gare,
d'autre part,

ont procédé de la manière suivante à une cession de parts sociales.

Cession de parts

Monsieur Jean-Pierre Bisenius cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à Monsieur Joseph Alphonse Michel Bisenius qui accepte, 180 (cent quatre-vingts) parts sociales, d'une valeur nominale de 1.000,- (mille) francs, lui appartenant dans la société à responsabilité limitée KENACO, établie et ayant son siège social à L-8212 Mamer, 43, rue de Baerendall; constituée en date du 3 octobre 1996, par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours revenant aux dites parts.

Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix unitaire de 30,- LUF (trente) francs la part au cédant, que le cessionnaire a payé à l'instant au cédant, qui le reconnaît et lui en consentit bonne et valable quittance.

Le prix s'explique par le fait que depuis sa constitution, la société KENACO, S.à r.l. n'a pas encore procédé à de notables opérations commerciales.

Signification à la société

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de leur signification éventuelle à la société.

J.-P. Bisenius J. A. M. Bisenius
Cédant Cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 1997, vol. 491, fol. 8, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18228/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

K.T. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Deflef Xhonneux, employé privé, demeurant à Troisvierges, agissant au nom et pour le compte de:

- Madame Martine Koch, indépendante, épouse de Monsieur Yvan de Thomaz de Bossierre, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau,

en vertu d'une procuration, annexée au présent acte.

La comparante, agissant en sa qualité d'unique associée de la société à responsabilité limitée K.T. INVEST, S.à r.l., avec siège à Strassen, constituée suivant acte notarié, en date du 4 juillet 1995, publié au Mémorial C, N° 507 du 4 octobre 1995,

a pris, à l'unanimité, la décision de:

- transférer le siège à Luxembourg.

- L'adresse du siège est: L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

Mettre en concordance l'article 2 des statuts.

Suite aux résolutions qui précèdent, il y a lieu de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé et/ou du gérant.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges de toutes espèces, qui incombent à la société pour le présent acte, n'excéderont pas quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. Xhonneux, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 mai 1997, vol. 832, fol. 71, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 21 mai 1997.

G. d'Huart.

(18230/207/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

LA MONDIALE LUXEMBOURG.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.865.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 21 février 1997

«Sur décision du Conseil, le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 1^{er} février 1997 à l'adresse suivante: 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Tel: 49 37 14.

»

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 69, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18239/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

LE GRAND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.872.

Extrait de l'Assemblée Générale des actionnaires à Luxembourg en date du 5 mai 1997 sur l'exercice 1996

L'assemblée générale approuve le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1996 clôturant avec une perte de BEF 30.110,- et décide de la reporter à nouveau.

L'assemblée générale décide de remplacer Monsieur Raymond Henschen en sa qualité d'administrateur. Décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat. Est nommé nouvel administrateur, Monsieur Marc Hassan, gérant administratif, Luxembourg. L'assemblée générale décide de remplacer Madame Monique Henschen-Haas en sa qualité de commissaire aux comptes. Décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat. Est nommée nouveau commissaire aux comptes, la société FIDUPLAN S.A. avec siège social à Luxembourg.

L'assemblée générale décide de remplacer Monsieur Henri Lanciaux comme gérant technique de la société. Décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat.

L'assemblée générale décide de répartir la gestion journalière comme suit:

Monsieur Jacques Engel, gérant technique;

Monsieur Marc Hassan, gérant administratif.

Le gérant technique peut engager la société jusqu'au montant de BEF 100.000,- par sa signature individuelle. Au-delà de ce montant, le gérant technique ne peut engager la société qu'avec la signature conjointe du gérant administratif.

Ainsi le Conseil d'Administration et le Commissaire aux comptes se présentent comme suit:

Conseil d'Administration

Monsieur Jacques Engel, administrateur;

Madame Annie Engel-Drai, administrateur;

Monsieur Marc Hassan, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUPLAN S.A., Luxembourg.

L'assemblée générale décide de ne pas dissoudre la société et de continuer son activité.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1997, vol. 492, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18241/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

LAGUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Pissange, Maison 12.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Mate Kezic, commerçant, époux de Nada Jonjic, demeurant à L-4601 Differdange, 82, rue de la Liberté, propriétaire de cinquante (50) parts sociales de LAGUNA, S.à r.l., avec siège social à L-3985 Pissange, Maison 12, constituée suivant acte du notaire Georges d'Huart de Pétange du 27 septembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 544 du 24 décembre 1994, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Georges d'Huart de Pétange du 24 janvier 1996, publié au Mémorial C susdit, numéro 181 du 11 avril 1996;

2. Nada Jonjic, cuisinière, épouse de Mate Kezic, demeurant à L-4601 Differdange, 82, rue de la Liberté, propriétaire de cinquante (50) parts sociales de LAGUNA, S.à r.l.

Les comparants cèdent chacun à:

Stipe Cigic, commerçant, demeurant à HR-54240 Porec (Croatie), 12, Boze Milanovica, quarante-cinq (45) parts sociales, faisant ensemble quatre-vingt-dix (90) parts sociales, de la susdite société pour le prix de neuf cent mille francs (900.000,- LUF), faisant pour chacun quatre cent cinquante mille francs (450.000,- LUF).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées et aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées à compter de ce jour.

Le prix des cessions sera payable par le cessionnaire aux cédants au plus tard le vingt-huit février mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, sans intérêts jusque-là et ensuite avec les intérêts à sept (7%) pour cent l'an jusqu'à paiement pour solde.

Interviennent à l'instant à l'acte:

1. Nada Jonjic, préqualifiée, agissant en ses qualités de gérant technique pour la branche débit de boissons et de gérant administratif pour la branche cuisine et auberge; et

2. Davor Cacic, cuisinier, demeurant à Pissange, agissant en sa qualité de gérant technique pour la branche cuisine et auberge.

Ils acceptent au nom de la susdite société les cessions conformément à l'article 1690 du Code civil et dispensent le cessionnaire à faire signifier lesdites cessions à la société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Finalement, les associés, à savoir:

Mate Kezic, Nada Jonjic et Stipe Cigic, préqualifiés, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée donne son agrément en ce qui concerne les cessions de parts.
2. L'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. par Stipe Cigic, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales	90
2. par Mate Kezic, préqualifié, cinq parts sociales	5
3. par Nada Jonjic, préqualifiée, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

La somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

3. La démission de tous les gérants est acceptée et décharge de leur fonction est donnée.

4. Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée, Stipe Cigic, susdit.

5. Est nommé gérant technique pour la branche cuisine et auberge, pour une durée indéterminée, Davor Cacic, susdit.

6. Est nommée gérant technique pour la branche débit de boissons, pour une durée indéterminée, Nada Jonjic, susdite.

7. La société sera engagée par la signature conjointe du gérant technique dans son domaine de compétence respectif et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte
Signé: M. Kezic, N. Jonjic, D. Cacic, S. Cigic, F. Molitor.

Enregistré à Remich, le 21 mai 1997, vol. 460, fol. 2, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 22 mai 1997.

F. Molitor.

(18234/223/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

LAGUNA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Pissange, Maison 12.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

(18235/223/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

KUBIS SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe.

R. C. Luxembourg B 55.773.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 66, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18231/756/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

PARSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 12.082.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 avril 1996, le mandat des administrateurs, MM. Jean Bodoni, Guy Kettmann et celui du commissaire aux comptes, Mme Myriam Spiroux-Jacoby a été renouvelé pour une durée de six ans et M. Guy Baumann, attaché de direction, Belvaux, a été appelé aux fonctions d'administrateur, en remplacement de l'administrateur sortant, M. Fred Carotti.

Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

Pour PARSON HOLDING S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18252/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

ROBUR INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.868.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the seventh of July.
Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of ROBUR INTERNATIONAL, a société d'investissement à capital variable, having its registered office in Luxembourg (R.C. Luxembourg B 31.868), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 25th of October 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 350 of the 28th of November 1989.

The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 27th of April 1995, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 252 of the 10th of June 1995.

The meeting was opened at 2.30 p.m. with Mr Rudolf Bolen, head of operations SWEDBANK, residing in Mamer, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Dina Puntel, employee, residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr Armand Ceolin, employee, residing in Boevange-sur-Attert.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the present Extraordinary General Meeting has been convened by notices published:

a) in the Mémorial, Recueil C:

number 279 of the 5th of June 1997, number 313 of the 20th of June 1997

b) in the Luxemburger Wort on the 5th of June 1997, on the 20th of June 1997

II. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of Article 17 paragraph 4 to be reworded as follows:

The relevant Net Asset Value shall be the Net Asset Value determined on the same Valuation Date like the date of receipt of the redemption application at or before a certain hour such as determined from time to time by the Board of Directors. In the case of redemption requests received by the Company after a certain hour such as determined from time to time by the Board of Directors, on any Valuation Day or on any day which is not a Valuation Day, the Shares shall be redeemed on the basis of the Net Asset Value of the next Valuation Day.

2. Amendment of Article 17 paragraph 8 to be reworded as follows:

Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Directors from time to time, into shares of any other Sub-Fund. The relevant Net Asset Value for each sub-Fund shall be the Net Asset Value determined on the same Valuation Date like the date of receipt of the conversion request at or before a certain hour such as determined from time to time by the Board of Directors. In the event a conversion request is received on a Valuation Day after a certain hour such as determined from time to time by the Board of Directors or on any day which is not a Valuation Day, such request will be effectuated on the basis of the Net Asset Value of the next Valuation Day. Conversion of shares into shares of any other sub-Fund will only be made if the Net Asset Value of both Sub-Funds is calculated on the same day. Such conversion shall be free of any charge except that normal costs of administration will be levied when switching from or to bond Sub-Funds into or from equity Sub-Funds.

3. Amendment of Article 19 paragraph 2 to be reworded as follows:

The relevant Net Asset Value shall be the Net Asset Value determined on the same Valuation Date like the date of receipt of the subscription at or before a certain hour such as determined from time to time by the Board of Directors. Subscriptions received by the Company on any Valuation Day after a certain hour such as determined from time to time by the Board of Directors or on any day which is not a Valuation Day will be dealt with on the basis of the Net Asset Value of the next Valuation Day.

III. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. - As appears from the said attendance list 1,070,714.2752 out of 196,840,068 shares in circulation, are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

V. - As a first Extraordinary General Meeting with the same agenda has been held on the 3rd of June 1997 without reaching the quorum requirements for voting the items of the agenda, the present meeting may deliberate validly without any quorum requirements.

Then the General Meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend Article 17 paragraph 4 as follows:

«The relevant Net Asset Value shall be the Net Asset Value determined on the same Valuation Date like the date of receipt of the redemption application at or before a certain hour such as determined from time to time by the Board of Directors. In the case of redemption requests received by the Company after a certain hour such as determined from time to time by the Board of Directors, on any Valuation Day or on any day which is not a Valuation Day, the Shares shall be redeemed on the basis of the Net Asset Value of the next Valuation Day.»

Second resolution

The meeting decides to amend Article 17 paragraph 8 as follows:

«Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Directors from time to time, into shares of any other Sub-Fund. The relevant Net Asset Value for each sub-Fund shall be the Net Asset Value determined on the same Valuation Date like the date of receipt of the conversion request at or before a certain hour such as determined from time to time by the Board of Directors. In the event a conversion request is received on a Valuation Day after a certain hour such as determined from time to time by the Board of Directors or on any day which is not a Valuation Day, such request will be effectuated on the basis of the Net Asset Value of the next Valuation Day. Conversion of shares into shares of any other sub-Fund will only be made if the Net Asset Value of both Sub-Funds is calculated on the same day. Such conversion shall be free of any charge except that normal costs of administration will be levied when switching from or to bond Sub-Funds into or from equity Sub-Funds.»

Third resolution

The meeting decides to amend Article 19 paragraph 2 as follows:

«The relevant Net Asset Value shall be the Net Asset Value determined on the same Valuation Date like the date of receipt of the subscription at or before a certain hour such as determined from time to time by the Board of Directors. Subscriptions received by the Company on any Valuation Day after a certain hour such as determined from time to time by the Board of Directors or on any day which is not a Valuation Day will be dealt with on the basis of the Net Asset Value of the next Valuation Day.»

Declaration

The notary has drawn the attention of the meeting onto the provisions provided by Article 67-1 of the law on commercial companies concerning the publication and convening requirements.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document, which contains five cancelled blancs.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable ROBUR INTERNATIONAL, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 31868, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 25 octobre 1989 publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 350 du 28 novembre 1989 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 avril 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 252 du 10 juin 1995.

L'Assemblée est ouverte à 2.30 heures sous la présidence de Monsieur Rudolf Bolen, chef de département à la SWEDBANK, demeurant à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Madame Dina Puntel, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Armand Ceolin, employé privé, demeurant à Boevange-sur-Attert.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

- a) au Mémorial, Recueil C, numéro 279 du 5 juin 1997, numéro 313 du 20 juin 1997;
- b) au Luxemburger Wort, du 5 juin 1997, du 20 juin 1997.

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 17 des statuts, paragraphe 4, qui aura désormais la teneur suivante:

La valeur nette d'inventaire à prendre en considération sera celle déterminée le même jour de l'évaluation étant la même date de réception de la demande de rachat jusqu'à ou avant une certaine heure telle que déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration. Dans le cas de demandes de rachat reçues par la société après une certaine heure telle que déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration, à quelque jour d'évaluation que ce soit ou à quelque jour que ce soit qui n'est pas un jour d'évaluation, les actions seront rachetées sur la base de la valeur nette d'inventaire du jour d'évaluation suivant.

2. Modification de l'article 17 des statuts, paragraphe 8, qui aura désormais la teneur suivante:

Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions, avec un nombre minimum d'actions qui sera fixé de temps en temps par le Conseil d'Administration, en actions d'un autre compartiment. La valeur nette d'inventaire pour chaque compartiment à prendre en considération sera déterminée le même jour d'évaluation étant la même date de réception de la demande de conversion jusqu'à ou avant une certaine heure telle que déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration. Dans le cas d'une demande de conversion reçue un jour donné d'évaluation après une certaine heure telle que déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration ou quelque jour que ce soit qui n'est pas un jour d'évaluation, telle demande sera effectuée sur la base de la valeur nette d'inventaire du jour d'évaluation suivant. La conversion d'actions d'un compartiment en actions d'un autre compartiment est seulement possible si la valeur nette d'inventaire des deux compartiments est calculée le même jour. Une telle conversion sera gratuite sauf que des frais normaux d'administration pourront être comptés en cas de conversion à partir de ou vers des compartiments obligataires en ou à partir de compartiments-actions.

3. Modification de l'article 19 des statuts, paragraphe 2, qui aura désormais la teneur suivante:

La valeur nette d'inventaire à prendre en considération est celle déterminée le même jour d'évaluation étant la même date de réception de la souscription jusqu'à ou avant une certaine heure telle que déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration. Les demandes de souscription reçues par la société un jour donné d'évaluation après une certaine heure telle que déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration, ou quelque jour que ce soit qui n'est pas un jour d'évaluation, seront traitées sur la base de la valeur nette d'inventaire du jour d'évaluation suivant.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il appert de la liste de présence que sur les 196.840.068 actions en circulation, 1.070.714,2752 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V. - Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour s'est tenue en date du 3 juin 1997 sans réunir les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour. La présente Assemblée peut donc valablement délibérer sans conditions de quorum.

Ensuite l'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, paragraphe 4, qui aura désormais la teneur suivante:

«La valeur nette d'inventaire à prendre en considération sera celle déterminée le même jour de l'évaluation étant la même date de réception de la demande de rachat jusqu'à ou avant une certaine heure telle que déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration. Dans le cas de demandes de rachat reçues par la société après une certaine heure telle que déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration, à quelque jour d'évaluation que ce soit ou à quelque jour que ce soit qui n'est pas un jour d'évaluation, les actions seront rachetées sur la base de la valeur nette d'inventaire du jour d'évaluation suivant.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts, paragraphe 8, qui aura désormais la teneur suivante:

«Tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions, avec un nombre minimum d'actions qui sera fixé de temps en temps par le Conseil d'Administration, en actions d'un autre compartiment. La valeur nette d'inventaire pour chaque compartiment à prendre en considération sera déterminée le même jour d'évaluation étant la même date de réception de la demande de conversion jusqu'à ou avant une certaine heure telle que déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration. Dans le cas d'une demande de conversion reçue un jour donné d'évaluation après une certaine heure telle que déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration ou quelque jour que ce soit qui n'est pas un jour d'évaluation, telle demande sera effectuée sur la base de la valeur nette d'inventaire du jour d'évaluation suivant. La conversion d'actions d'un compartiment en actions d'un autre compartiment est seulement possible si la valeur nette d'inventaire des deux compartiments est calculée le même jour. Une telle conversion sera gratuite sauf que des frais normaux d'administration pourront être comptés en cas de conversion à partir de ou vers des compartiments obligataires en ou à partir de compartiments - actions.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts, paragraphe 2, qui aura désormais la teneur suivante:

«La valeur nette d'inventaire à prendre en considération est celle déterminée le même jour d'évaluation étant la même date de réception de la souscription jusqu'à ou avant une certaine heure telle que déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration. Les demandes de souscription reçues par la société un jour donné d'évaluation après une certaine heure telle que déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration, ou quelque jour que ce soit qui n'est pas un jour d'évaluation, seront traitées sur la base de la valeur nette d'inventaire du jour d'évaluation suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales concernant les prescriptions de publicité et de convocation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Bolen, D. Puntel, A. Ceolin, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1997, vol. 100S, fol. 13, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1997.

F. Baden.

(27551/200/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

ROBUR INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1997.

F. Baden.

(27552/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 1997.

HYPO EuroTop GARANTIE 10/2001, Fonds Commun de Placement.

Änderung des Sonderreglements

HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. (HYPO-INVEST LUXEMBOURG S.A.), die Verwaltungsgesellschaft des HYPO EUROTOP GARANTIE 10/2001 einem Investmentfonds mit Sondervermögenscharakter, welcher nach den Bestimmungen gemäss Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet wurde, hat mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, dass die Erstausgabe von Anteilen, nicht wie vorgesehen am 1. Oktober 1997 erfolgen soll, sondern am 26. September 1997. Dementsprechend beginnt der Zeitraum, an dem der Rücknahmepreis dem Inventarwert abzüglich 2,0 % entspricht, nicht am 2. Oktober 1997, sondern am 29. September 1997. Um diesen Änderungen Rechnung zu tragen, wurde beschlossen, Artikel 2, Punkt 2 Absatz 1 des Sonderreglements, sowie Artikel 2 Punkt 3 des Sonderreglements, zu ändern.

Der geänderte Wortlaut des 1. Absatzes des Artikels 2, Punkt 2 lautet wie folgt:

«Ausgabepreis ist der Inventarwert pro Anteil gemäss Artikel 6 in Verbindung mit Artikel 9 des Verwaltungsreglements des entsprechenden Bewertungstages zuzüglich einer Verkaufsprovision von bis zu 4,0 % davon, welche zugunsten der Vertriebsstellen erhoben wird. Zur Berechnung des Inventarwertes werden nicht notierte Optionen sowie Optionscheine auf Aktienindizes oder Aktien zu den Geldkursen bewertet, die von hierauf spezialisierten Finanzinstituten erster Ordnung gestellt werden. Die Ausgabe von Anteilen erfolgt am 26. September 1997 und wird anschliessend eingestellt.»

Der geänderte Wortlaut des Artikels 2, Punkt 3 lautet wie folgt:

«Rücknahmepreis ist der Inventarwert pro Anteil gemäss Artikel 9 in Verbindung mit Artikel 11 des Verwaltungsreglements abzüglich einer Rücknahmegebühr, welche wie folgt festgelegt wird und zugunsten des Fonds erhoben wird:

Zeitraum	Rücknahmepreis
den 29. September 1997 bis den 14. Oktober 1998	Inventarwert abzüglich 2,0 %
den 15. Oktober 1998 bis den 14. Oktober 1999	Inventarwert abzüglich 1,5 %
den 15. Oktober 1999 bis den 14. Oktober 2000	Inventarwert abzüglich 1,5 %
den 15. Oktober 2000 bis den 14. Oktober 2001	Inventarwert abzüglich 0,5 %
den 15. Oktober 2001	Liquidationserlös = Inventarwert

Bei Auflösung des Fonds erfolgt die Rücknahme von Anteilen zum Inventarwert pro Anteil ohne einen Abschlag.»

Bei der ersten Veröffentlichung des Sonderreglements des Fonds im Mémorial am 23. Mai 1997 sollen die o. g. Änderungen bereits in Betracht gezogen werden, so dass nicht die am 2. Mai 1997 unterschriebene und am 7. Mai 1997 hinterlegte Fassung des Sonderreglements, sondern eine konsolidierte Fassung des Sonderreglements veröffentlicht werden soll.

Die Änderungen treten am Tag der Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister in Kraft.

Luxemburg, den 9. Juli 1997. HYPO-INVEST LUXEMBOURG S.A. HYPOBANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26484/250/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 1997.

EUROPA KONZEPT 2000, Fonds Commun de Placement.—
STATUTEN

Zusätzlich zu den Artikeln 1 bis 16 des allgemeinen Teils des Verwaltungsreglements gemäss Veröffentlichung im Mémorial C vom 22. Juli 1992 bzw. vom 26. Oktober 1992 und 22. Dezember 1992 gelten für den EUROPA KONZEPT 2000 mit Wirkung vom 11. August 1997 folgende Bestimmungen:

Verwaltungsreglement - Besonderer Teil

Art. 17. Anlagepolitik. Ziel der Anlagepolitik ist die Erwirtschaftung einer Wertsteigerung im Falle steigender Kurse an den europäischen Aktienmärkten. Das Fondsvermögen wird überwiegend in verzinslichen Wertpapieren angelegt. In Abweichung von Artikel 4 Absatz 6 b) darf die Summe der Prämien für den Erwerb der unter Artikel 4 Absatz 6 a) genannten Optionen 35 % des Netto-Fondsvermögens nicht übersteigen. Das Fondsvermögen kann darüber hinaus in allen anderen zulässigen Vermögenswerten angelegt werden.

Art. 18. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis. 1. Die Fondswährung ist die Deutsche Mark.

2. Ausgabepreis ist der Anteilwert zuzüglich einer Verkaufsprovision von bis zu 3 %. Er ist zahlbar unverzüglich nach dem entsprechenden Bewertungstag. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.

3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.

Art. 19. Anteile. Die Fondsanteile werden in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

Art. 20. Kosten. 1. Die Verwaltungsgesellschaft erhält aus dem Fondsvermögen ein Entgelt von 1,25 % p.a. auf das Netto-Fondsvermögen auf Basis des täglich ermittelten Anteilwertes.

2. Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen:

- a) ein Entgelt in Höhe von 0,1 % p.a. auf das Netto-Fondsvermögen auf Basis des täglich ermittelten Anteilwertes;
- b) eine Bearbeitungsgebühr von 0,125 % des Betrages jeder Wertpapiertransaktion für Rechnung des Fonds (soweit ihr dafür nicht bankübliche Gebühren zustehen).

3. Die Auszahlung der Vergütungen erfolgt zum Monatsende. Sämtliche Kosten werden zunächst dem laufenden Einkommen, dann den Kapitalgewinnen und zuletzt dem Fondsvermögen angerechnet.

4. Die Verwaltungsgesellschaft kann dem Fonds neben den Kosten im Zusammenhang mit dem Erwerb und der Veräusserung von Wertpapieren folgende Kosten belasten:

- a) Steuern, die auf das Fondsvermögen, dessen Einkommen und die Auslagen zu Lasten des Fonds erhoben werden;
- b) Kosten für Rechtsberatung, die der Verwaltungsgesellschaft oder der Depotbank entstehen, wenn sie im Interesse der Anteilsinhaber dieses Fonds handeln;
- c) Kosten der Wirtschaftsprüfer.

Art. 21. Rechnungsjahr. Das Rechnungsjahr endet jedes Jahr am 31. Dezember, erstmals zum 31. Dezember 1998. Ein erster ungeprüfter Zwischenbericht wird zum 31. Dezember 1997 erscheinen.

Art. 22. Dauer des Fonds. Die Laufzeit des Fonds ist befristet. Der Fonds wird am 20. Dezember 2000 aufgelöst. Nach Ablauf der Laufzeit wird die Verwaltungsgesellschaft die Depotbank beauftragen, den Nettoliquidationserlös an die Anteilsinhaber zu verteilen.

Luxemburg, den 16. Juli 1997.

DB INVESTMENT
MANAGEMENT S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

DEUTSCHE BANK
LUXEMBOURG S.A.
Depotbank
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 1997, vol. 495, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(26578/673/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 1997.

**NATEXIS BANQUE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. CREDIT NATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 35.141.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf juillet.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CREDIT NATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de BANQUE EUROPEENNE COMMERCIALE ET FINANCIERE S.A. suivant acte notarié reçu en date du 31 octobre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 458 du 8 décembre 1990.

La dénomination a été changée en CREDIT NATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., suivant acte notarié reçu en date du 14 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 136 du 30 mars 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Bagnouls, responsable sociétés, demeurant à Metz.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Laurent Salmon, directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre-vingt-sept mille cinq cents (87.500) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de la dénomination sociale en NATEXIS BANQUE (LUXEMBOURG) S.A.

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en NATEXIS BANQUE (LUXEMBOURG) S.A., sous réserve de l'accord des autorités de tutelle du secteur financier luxembourgeois et en particulier de Monsieur le Ministre ayant en charge ce secteur.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de NATEXIS BANQUE (LUXEMBOURG) S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Bagnouls, S. Schieres, L. Salmon, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 1997, vol. 100S, fol. 38, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 1997.

C. Hellinckx.

(27091/215/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1997.

**NATEXIS BANQUE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. CREDIT NATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 35.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1997.

C. Hellinckx.

(27092/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1997.

C.E.F.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 43.312.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.E.F.I. S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant ayant agi en remplacement de Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 270 du 5 juin 1993.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Bagnouls, responsable sociétés, demeurant à Metz.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Charles Schmit, employé privé, demeurant à Capellen.

Le bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué Monsieur le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Augmentation de capital à concurrence d'un million trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.300.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à deux millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 2.550.000,-), par la création, l'émission et la souscription de mille trois cents (1.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune à libérer intégralement par des versements en espèces.

2. - Réduction de capital à concurrence d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), pour le ramener de deux millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 2.550.000,-) à un million trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.300.000,-) en vue de l'apurement partiel des pertes existantes.

3. - Annulation de mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes.

4. - Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.300.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à deux millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 2.550.000,-), par la création et l'émission de mille trois cents (1.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune à libérer intégralement par des versements en espèces.

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire avait renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription de la totalité des mille trois cents (1.300) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, la société SEGIC S.A., Société Anonyme, ayant son siège à L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société SEGIC S.A., prédésignée, ici représentée par Monsieur Bruno Bagnouls, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 9 juillet 1997, laquelle a déclaré par son représentant susnommé, souscrire aux mille trois cents (1.300) actions nouvellement créées.

Le souscripteur a versé l'intégralité de sa souscription en espèces, si bien que la somme d'un million trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.300.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En vue de couvrir partiellement les pertes au 31 décembre 1996, l'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence d'un million deux cent cinquante mille francs (LUF 1.250.000,-), pour le ramener de deux millions cinq cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 2.550.000,-) à un million trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.300.000,-).

Le bilan arrêté au 31 décembre 1996, après avoir été paraphé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des deux mille cinq cent cinquante (2.550) actions existantes.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les trois premiers alinéas de l'article trois des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Trois premiers alinéas.** Le capital social est fixé à un million trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.300.000,-), représenté par deux mille cinq cent cinquante (2.550) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de cinq milliards neuf cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent mille francs luxembourgeois (LUF 5.998.700.000,-), pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.300.000,-) à six milliards de francs luxembourgeois (LUF 6.000.000.000,-), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles sans dénomination de valeur nominale, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des résolutions qui précèdent, s'élève approximativement à soixante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 65.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: B. Bagnouls, S. Schieres, C. Schmit, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 1997, vol. 100S, fol. 22, case 3. – Reçu 13.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1997.

C. Hellinckx.

(27082/215/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1997.

C.E.F.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 43.312.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1997.

C. Hellinckx.

(27083/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 1997.

ARBED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 6.990.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joseph Kinsch, Président du Conseil d'Administration et de la Direction générale groupe de l'ARBED, demeurant à Roedgen,

agissant comme Président et mandataire spécial du Conseil d'administration de la société anonyme ARBED, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 6.990,

ci-après désignée par «la société»,

en vertu des pouvoirs spécifiés ci-après,

lequel a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations et constatations suivantes:

A) Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 1993, publiée au Mémorial C, numéro 333 du 20 juillet 1993, amendée par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 juin 1995, publiée au Mémorial C, numéro 389 du 14 août 1995, le Conseil d'administration a été autorisé, pendant une période expirant le 30 juin 1998, sans préjudice de renouvellements éventuels, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence de sept milliards cinq cents millions (7.500.000.000,-) de francs.

Le libellé de cette autorisation forme actuellement l'alinéa 7) de l'article cinq des statuts.

L'alinéa 1) de l'article cinq des statuts renseignant le capital social souscrit a été modifié en dernier lieu dans un acte notarié de constatation d'augmentation de capital du 22 mai 1997, publié au Mémorial C, numéro 397 du 23 juillet 1997, et est libellé actuellement comme suit:

«1) Le capital social souscrit s'élève à dix-sept milliards sept cents millions sept cent huit mille (17.700.708.000,-) francs. Il est représenté par sept millions neuf cent soixante-douze mille soixante-dix-sept (7.972.077) actions ordinaires et huit cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix-sept (878.277) actions privilégiées sans droit de vote, les privilèges de ces dernières étant définis aux articles 28 et 44 des statuts. Toutes les actions sont sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.»

B) Sur autorisation ci-avant mentionnée sub A), un montant de vingt-huit millions sept cent six mille (28.706.000,-) francs est réservé en vue de la conversion éventuelle des obligations encore en circulation de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires 4 % 1996-1998 émis à l'expiration du plan d'épargne facultatif du personnel de la sidérurgie luxembourgeoise, ainsi qu'il résulte de l'alinéa 9) de l'article cinq des statuts.

Les modalités de dénouement de ce plan d'épargne, les modalités de conversion de l'emprunt obligataire convertible, les conclusions du rapport y afférent d'un réviseur d'entreprises et les pouvoirs du comparant sont relatés plus amplement dans un acte notarié de constatation d'augmentation de capital du 10 juillet 1996, publié au Mémorial C, numéro 505 du 8 octobre 1996.

C) Du 13 mai 1997 au 18 juillet 1997 inclus, la société a enregistré et accepté des demandes de conversion portant sur mille quatre-vingt-quatorze (1.094) obligations, soit sur un montant global de trois millions sept cent dix-neuf mille six cents (3.719.600,-) francs, suivant attestation intitulée «Conversions faites du 13 mai au 18 juillet 1997 inclus dans le cadre de l'emprunt convertible ARBED 4 % 1996-1998», datée au 22 juillet 1997.

En conséquence, la société a émis mille quatre-vingt-quatorze (1.094) actions ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Il en résulte une augmentation du capital social souscrit de deux millions cent quatre-vingt-huit mille (2.188.000,-) francs et une affectation d'un million cinq cent trente et un mille six cents (1.531.600,-) francs à un poste prime d'émission avant déduction des frais et débours en relation avec l'émission et la conversion des obligations s'établissant à trente-sept mille cent quatre-vingt-seize (37.196) francs,

ce montant ayant été calculé proportionnellement à la partie de l'emprunt dont la conversion est constatée dans le présent acte.

En conséquence, le montant affecté au poste prime d'émission s'établit à un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre (1.494.404,-) francs.

En conséquence, et en tenant compte des conversions constatées présentement, le montant à réserver sur l'autorisation d'augmentation de capital visée ci-dessus sub A) en vue de la conversion des obligations de l'emprunt convertible en actions ordinaires 4 % 1996-1998 est ramené à l'article 5 alinéa 9) des statuts à vingt-six millions cinq cent dix-huit mille (26.518.000,-) francs.

D) Les documents sociaux attestant les opérations décrites ci-avant, et notamment les souscriptions des obligations, leur libération, leur inscription au registre des obligations nominatives et les mouvements subséquents, les demandes de conversion en actions ordinaires et les inscriptions des actionnaires au registre des actions nominatives, ont été soumis au notaire instrumentant, lequel, après vérification et constatation afférente, les a rendus à la société.

E) A la suite de l'augmentation de capital constatée ci-dessus, le mandataire décide de modifier les alinéas 1), 8) et 9) de l'article cinq des statuts comme suit:

- l'alinéa 1) aura la teneur suivante:

«1) Le capital social souscrit s'élève à dix-sept milliards sept cent deux millions huit cent quatre-vingt-seize mille (17.702.896.000,-) francs. Il est représenté par sept millions neuf cent soixante-treize mille cent soixante et onze (7.973.171) actions ordinaires et huit cent soixante-dix-huit mille deux cent soixante-dix-sept (878.277) actions privilégiées sans droit de vote, les privilèges de ces dernières étant définis aux articles 28 et 44 des statuts. Toutes les actions sont sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées.»

- l'alinéa 8) aura la teneur suivante:

«8) Comme il résulte de différents actes de constatation d'augmentation de capital, le dernier ayant été établi le 23 juillet 1997, la prédite autorisation a été utilisée à raison de trois milliards cinq cent soixante-neuf millions neuf cent quarante-quatre mille (3.569.944.000,-) francs.»

- l'alinéa 9) aura la teneur suivante:

«9) En outre, sur la prédite autorisation, un montant total d'un milliard quatre cent quatre-vingt-quatre millions deux cent vingt mille (1.484.220.000,-) francs est réservé en vue:

. de la conversion éventuelle des obligations encore en circulation de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires ECU 65.000.000,- (soixante-cinq millions d'ECU), 5,5 % Subordinated Convertible Bonds due 1999, d'où un montant réservé de quatre cent cinquante et un millions deux cent dix mille (451.210.000,-) francs;

. de la conversion éventuelle des obligations encore en circulation de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires DEM 216.600.000,- (deux cent seize millions six cent mille Deutsche Mark) 2,50 % Senior Convertible Notes due 2003, d'où un montant réservé d'un milliard six millions quatre cent quatre-vingt-douze mille (1.006.492.000,-) francs;

. de la conversion éventuelle des obligations encore en circulation de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires 4 % 1996-1998 émis à l'expiration du plan d'épargne facultatif du personnel de la sidérurgie luxembourgeoise, d'où un montant réservé de vingt-six millions cinq cent dix-huit mille (26.518.000,-) francs.»

Annexe

Reste annexée aux présentes:

- l'attestation des conversions datée au 22 juillet 1997 dont question au point C) ci-dessus.

Les frais des présentes sont estimés à environ soixante-dix mille (70.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social d'ARBED, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Kinsch, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1997, vol. 100S, fol. 59, case 3. – Reçu 36.824 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1997.

R. Neuman.

(27817/226/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1997.

ARBED, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 6.990.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1997.

(27818/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1997.

DB PORTFOLIO USD LIQUIDITY, Fonds Commun de Placement.

Zusätzlich zu den Artikeln 1 bis 18 des Allgemeinen Teils des Verwaltungsreglements gemäss Veröffentlichung im Mémorial C vom 12. Mai 1997 gelten für den DB PORTFOLIO USD LIQUIDITY mit Wirkung vom 11. August 1997 folgende Bestimmungen:

Verwaltungsreglement - Besonderer Teil

Art. 19. Anlagepolitik. Ziel der Anlagepolitik ist die Erwirtschaftung einer Rendite für US Dollar-orientierte Anleger. Das Fondsvermögen wird stets zu mindestens 20 % des Netto-Fondsvermögens in Bankguthaben (Sicht- und Termineinlagen) sowie Geldmarktinstrumenten oder mindestens 20 % in offenen Geldmarkt- bzw. geldmarktnahen Fonds angelegt. Sofern das Fondsvermögen in Investmentfonds investiert wird, müssen dies Fonds nach Luxemburger Recht sein. Das Fondsvermögen des Unterfonds kann darüber hinaus in fest- bzw. variabel verzinslichen Wertpapieren sowie akzessorisch in sonstigen zulässigen Vermögenswerten angelegt werden. Die Restlaufzeit der festverzinslichen Wertpapiere soll 12 Monate nicht übersteigen, es sei denn, diese unterjährige Laufzeit wird durch den Einsatz entsprechender Techniken und Instrumente erreicht.

Ausserdem wird der Fonds im Rahmen der Anlagegrenzen des Artikel 4, Absätze 3, 4 und 7 des Verwaltungsreglements flexibel die Möglichkeiten an den Termin- und Optionsmärkten nutzen. Hierdurch wird die Verwaltungsgesellschaft in die Lage versetzt, auf der Grundlage des spezifischen Know-hows des Fondsmanagements, Optionen und Finanzterminkontrakte zur Deckung von Währungs-, Zins- und Kursrisiken sowie zur Optimierung der Wertentwicklung des Fonds im Interesse der Anteilhaber einzusetzen. Bezüglich der Chancen und Risiken solcher Geschäfte wird auf Artikel 4, Absätze 3 und 4, Verwaltungsreglement, Allgemeiner Teil hingewiesen.

Art. 20. Fondswährung des Unterfonds, Ausgabe- und Rücknahmepreis. 1. Die Fondswährung des Unterfonds ist der US Dollar.

2. Ausgabepreis ist der Anteilwert zuzüglich einer Verkaufsprovision von bis zu 1 %. Er ist zahlbar unverzüglich nach dem entsprechenden Bewertungstag. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.

3. Rücknahmepreis ist der Anteilwert.

Art. 21. Anteile. Die Fondsanteile werden in Globalzertifikaten verbrieft. Ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

Art. 22. Kosten. 1. Die Verwaltungsgesellschaft erhält aus dem Fondsvermögen des Unterfonds ein Entgelt von bis zu 1 % p.a. auf das Netto-Fondsvermögen des Unterfonds auf Basis des täglich ermittelten Anteilwertes.

2. Die Depotbank erhält aus dem Fondsvermögen des Unterfonds:

a) ein Entgelt in Höhe von 0,05 % p.a. auf das Netto-Fondsvermögen des Unterfonds auf Basis des täglich ermittelten Anteilwertes;

b) eine Bearbeitungsgebühr von 0,125 % des Betrages jeder Wertpapiertransaktion für Rechnung des Unterfonds (soweit ihr dafür nicht bankübliche Gebühren zustehen).

3. Die Auszahlung der Vergütungen erfolgt zum Monatsende. Sämtliche Kosten werden zunächst dem laufenden Einkommen, dann den Kapitalgewinnen und zuletzt dem Fondsvermögen des Unterfonds angerechnet.

4. Die Verwaltungsgesellschaft kann dem Unterfonds neben den Kosten im Zusammenhang mit dem Erwerb und der Veräusserung von Wertpapieren folgende Kosten belasten:

a) Steuern, die auf das Fondsvermögen des Unterfonds, dessen Einkommen und die Auslagen zu Lasten des Unterfonds erhoben werden;

b) Kosten für Rechtsberatung, die der Verwaltungsgesellschaft oder der Depotbank entstehen, wenn sie im Interesse der Anteilhaber dieses Unterfonds handeln;

c) Kosten der Wirtschaftsprüfer.

Luxemburg, den 28. Juli 1997.

DB INVESTMENT
MANAGEMENT S.A.
Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

DEUTSCHE BANK
LUXEMBOURG S.A.
Depotbank
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1997, vol. 496, fol. 41, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29191/673/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 1997.

LDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 32.970.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 27 mai 1997.

Pour la société
Signature

(18240/689/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

TAPIS ET ART D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 20, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 22.621.

—
Le bilan au 31 décembre 1986, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18276/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

TAPIS ET ART D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 20, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 22.621.

—
Le bilan au 31 décembre 1987, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18277/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

TAPIS ET ART D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 20, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 22.621.

—
Le bilan au 31 décembre 1988, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18278/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

TAPIS ET ART D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 20, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 22.621.

—
Le bilan au 31 décembre 1989, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18279/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

TAPIS ET ART D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 20, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 22.621.

—
Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18280/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

TAPIS ET ART D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 20, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 22.621.

—
Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18281/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

TAPIS ET ART D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 20, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 22.621.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18282/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

TAPIS ET ART D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 20, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 22.621.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18283/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

TAPIS ET ART D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 20, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 22.621.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18284/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

TAPIS ET ART D'ORIENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 20, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 22.621.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signature.

(18285/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

LA LUXEMBOURGEOISE Société Anonyme d'Assurances.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.035.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 mai 1997, vol. 492, fol. 56, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

LA LUXEMBOURGEOISE

Société Anonyme d'Assurances

Signature

Signature

Un administrateur

Un administrateur

(18237/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

LINK DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 1997, vol. 492, fol. 65, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LINK DISTRIBUTION S.A.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(18243/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

1.- PROMOZIONI EDILIZIE ITALIANE S.r.l., prédésignée, six cent quinze parts sociales	615
2.- FLUMINA HOLDING S.A., prédésignée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: six cent quarante parts sociales	640»

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 mai 1997. C. Hellinckx.
 (18244/215/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

LOIRE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 53.937.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997. C. Hellinckx.
 (18245/215/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

MELBRA FONCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.
 R. C. Luxembourg B 48.801.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 1997 au siège social à Luxembourg

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer au poste d'administrateur de la société, Monsieur Javier Adán Rivera Fernandez, administrateur de sociétés, demeurant 29-132 San Miguelito los 500, à Panama, République du Panama, pour finir le mandat de Monsieur Miguel-Autolfo Sanchiz-Corro, décédé.

Luxembourg, le 26 mai 1997. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18248/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

MOLDAU INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 35.248.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 68, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(18250/050/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
 R. C. Luxembourg B 11.908.

Le bilan au 31 mars 1997, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 66, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997. Signature.

(18251/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

PORZENTRUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Sandweiler.
 R. C. Luxembourg B 23.423.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 45, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile

Signature

(18253/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

**BRASILUX, SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE BRASILO-LUXEMBOURGEOISE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R. C. Luxembourg B 6.368.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze mai.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE BRASILO-LUXEMBOURGEOISE en abrégiation BRASILUX, avec siège social à Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 6.368, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre Metzler, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 16 novembre 1962, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 100 du 21 décembre 1962. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 avril 1989, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 271 du 26 septembre 1989.

La séance est ouverte à 14.15 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick Tanson, ingénieur, demeurant à Heisdorf.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Claude Wirth, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs:

- Monsieur Henri Goedert, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Jean-Paul Hoffmann, maître en droit, demeurant à Beringen.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de la monnaie d'expression du capital social, avec effet au 1^{er} janvier 1997, de manière à ce que le capital social actuel de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), représenté par deux cents (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale, soit remplacé par un capital social d'un million cinq cent soixante-deux mille onze virgule quatre-vingt-sept dollars US (1.562.011,87 USD), représenté par deux cents (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale, au cours de conversion du 31 décembre 1996, soit LUF 32,01 pour USD 1,-.

2) Réduction du capital social à concurrence de onze virgule quatre-vingt-sept dollars US (11,87 USD) pour le ramener de son montant actuel d'un million cinq cent soixante-deux mille onze virgule quatre-vingt-sept dollars US (1.562.011,87 USD) à un million cinq cent soixante-deux mille dollars US (1.562.000,- USD) par affectation à une réserve du montant de onze virgule quatre-vingt-sept dollars US (11,87 USD).

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les deux cents (200) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social, avec effet au 1^{er} janvier 1997, de manière à ce que le capital social actuel de cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF), représenté par deux cents (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale, soit remplacé par un capital social d'un million cinq cent soixante-deux mille onze virgule quatre-vingt-sept dollars US (1.562.011,87 USD), représenté par deux cents (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale, au cours de conversion du 31 décembre 1996, soit LUF 32,01 pour USD 1,-.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de onze virgule quatre-vingt-sept dollars US (11,87 USD), pour le ramener de son montant actuel d'un million cinq cent soixante-deux mille onze virgule quatre-vingt-sept dollars US (1.562.011,87 USD) à un million cinq cent soixante-deux mille dollars US (1.562.000,- USD) par affectation à une réserve du montant de onze virgule quatre-vingt-sept dollars US (11,87 USD).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social s'élève à un million cinq cent soixante-deux mille dollars US (1.562.000,- USD); il est représenté par deux cents (200) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Tanson, J.-C. Wirth, H. Goedert, J.-P. Hoffmann, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 1997, vol. 98S, fol. 72, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

P. Frieders.

(18267/212/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

**BRASILUX, SOCIETE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE BRASILO-LUXEMBOURGEOISE S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R. C. Luxembourg B 6.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

P. Frieders.

(18268/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

TORTIN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.274.

Le bilan au 16 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 98S, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1997.

A. Schwachtgen.

(18290/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

TORTIN HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.274.

DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on April sixteenth.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EVINGTON FINANCE CORPORATION, a company with registered office in Panama City (Panama),

here represented by Mrs Kristel Segers, company director, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Panama City, on February 27th, 1997,

said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed in the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxy holder has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only partner of the one-man limited company (société à responsabilité limitée unipersonnelle) existing under the name of TORTIN HOLDING, S.à r.l., R.C. B number 56.274, with registered office in Luxembourg.

- The company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 5th, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page no 29589 of 1996.

- The company's capital is set at one million Luxembourg francs (LUF 1,000,000.-) represented by one thousand (1,000) common shares of a par value of one thousand Luxembourg francs (LUF 1,000.-), all entirely subscribed and fully paid in.

- The appearing party as sole shareholder of the company hereby resolved to proceed to the dissolution of the company with effect from today.

- It states as liquidator of the company that all the liabilities of TORTIN HOLDING, S.à r.l. have been settled.

- The activities of the company have ceased; all the assets of the company are allotted to the sole shareholder who will take over the payment of all liabilities, known or unknown, of the company dissolved; the liquidation of the company is thus considered as carried out and closed.

- It has fully knowledge of the articles of incorporation of the company and perfectly knows the financial situation of the company.

- It grants full discharge to the managers of the company for their mandate up to this date.

- The books and records of the dissolved company shall be kept for five (5) years in L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing person, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le seize avril.

Par-devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EVINGTON FINANCE CORPORATION, une société avec siège social à Panama City (Panama), ici représentée par Madame Kristel Segers, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama City, le 27 février 1997, laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle existant sous la dénomination TORTIN HOLDING, S.à r.l., R.C. B n° 56.274, avec siège social à Luxembourg.

- La société a été constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 5 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page n° 29589 de 1996.

- Le capital social de cette société est d'un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Par la présente la comparante en qualité d'associée unique prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare que tout le passif de TORTIN HOLDING, S.à r.l. est réglé.

- Les activités de la société ont cessé; l'associée unique est investie de tout l'actif et elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- Elle a pleinement connaissance des statuts de la société et de la situation financière de celle-ci.

- L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. Segers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1997, vol. 98S, fol. 29, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 1997.

A. Schwachtgen.

(18291/230/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

SMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 50.706.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 1997, la démission de M. Robert Martiny a été acceptée. Il n'a pas été pourvu à son remplacement. De ce fait, le nombre des administrateurs a été diminué de cinq à quatre.

Luxembourg, le 21 mai 1997.

Pour SMI S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18263/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

ÇEBI-AVIATION S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le treize mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Mehmet Hasançebi, directeur de sociétés, demeurant à Margraten (Pays-Bas), ici représenté par Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Margraten, le 13 mai 1997;

2. Monsieur Sadan Sat, gérant de sociétés, demeurant à Maastricht (Pays-Bas), ici représenté par Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Maastricht, le 13 mai 1997.

Lesquelles procurations, après signature ne varient par les mandataires des comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise, dénommée ÇEBI-AVIATION S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. L'objet de la Société se situe en particulier, mais non exclusivement, dans le secteur de l'aviation civile et commerciale, de l'industrie de tourisme et de loisir, ainsi que la prise de participations dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option d'achat, ou de négociation et de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets, marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties comme elle peut emprunter, même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut effectuer régulièrement et professionnellement ou occasionnellement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et encore toutes autres opérations d'export et d'import, l'acquisition et la vente pour son propre compte ou pour le compte de tiers, et réaliser en tant qu'agent intermédiaire tous biens économiques, unités commerciales, industrielles, patrimoniales, mobilières ou immobilières, ainsi que toutes opérations financières liées directement ou indirectement aux opérations ci-dessus spécifiées et à l'objet social en général et qui sont de nature à favoriser son accomplissement ou à promouvoir son extension.

La Société peut encore effectuer toutes opérations, acquisitions, ventes, et locations d'avions et d'équipements utilisés dans l'industrie aéronautique et dans toutes autres entreprises et sociétés commerciales et encore toutes activités et services liés aux opérations de tourisme et de loisirs et tous services y relatifs tout comme elle peut prêter tous services techniques, commerciaux, financiers, intermédiaires ou auxiliaires de nature à favoriser l'accomplissement de ces mêmes opérations.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à six cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 650.000,-), représenté par six mille cinq cents (6.500) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix, le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration.

Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions, mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou en tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 1997.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 1998.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Mehmet Hasançebi, préqualifié, cinq mille huit cent cinquante actions	5.850
- Monsieur Sadan Sat, préqualifié, six cent cinquante actions	650
Total: six mille cinq cents actions	6.500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de six cent cinquante mille dollars des Etats-Unis (USD 650.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est estimé à vingt-trois millions soixante-huit mille cinq cents (23.068.500,-) francs.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 310.000,- (trois cent dix mille) francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1. Monsieur Mehmet Hasançebi, directeur de sociétés, demeurant à Margraten (Pays-Bas);
2. Monsieur Sadan Sat, gérant de sociétés, demeurant à Maastricht (Pays-Bas);
3. Monsieur Leonardus Hubertus Maria Riykx, administrateur de sociétés, demeurant à Maastricht (Pays-Bas).

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

1. Madame Anita Mertens-Schroeder, employée privée, demeurant à Rocherath (Belgique).

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 1999.

Quatrième résolution

Le siège de la Société est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Cinquième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que cette dernière a été modifiée dans la suite, à nommer Monsieur Mehmet Hasançebi, préqualifié, administrateur-délégué de la Société avec tous pouvoirs pour engager la Société sous sa seule signature pour toutes affaires de gestion courante et ordinaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présentes statuts sont rédigés en français suivis d'une version anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Follows the English version of the French text:

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the thirteenth day of the month of May.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Mr Mehmet Hasançebi, director of companies, residing at Margraten (Netherlands), represented by Mr Nico Schaeffer, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Margraten on May 13th, 1997;

2. Mr Sadan Sat, manager of companies, residing in Maastricht (Netherlands), represented by Mr Nicolas Schaeffer jr., attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Maastricht on May 13th, 1997.

Which powers of attorney shall remain attached to the present deed to be filed with at the same time.

Such appearing parties have requested the acting notary to state as follows the Articles of Association.

Art. 1. Between the appearing parties and all third parties which in the future will become shareholders, a Luxembourg limited joint stock company (société anonyme) is formed under the corporate name of ÇEBI-AVIATION S.A.

Art. 2. The Company is formed for an unlimited duration. It may be wound up by a resolution of the extraordinary general shareholders' meeting, called and voting pursuant to the conditions required for the amendment of the Articles of Association.

Art. 3. The registered offices of the Company are established in Luxembourg. They may be transferred by simple resolution of the Board of Directors to any other place within the Municipality of Luxembourg and by resolution of the extraordinary general shareholders' meeting voting pursuant to the conditions required for the amendment of the Articles of Association to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg. They may even be transferred abroad

by simple resolution of the Board of Directors, should extraordinary events arise or be deemed imminent, whether of military, political, economic or social nature, which would impair the normal activity of the Company at its offices, and until such events will have ceased.

Notwithstanding such a transfer which can only be temporary the Company will remain of Luxembourg nationality.

In any other circumstances, the transfer abroad of the registered offices of the Company and the change of its nationality can only be decided unanimously by all associates and bond owners.

Art. 4. The corporate object of the Company is in particular, but not exclusively, in the area of the civil and commercial aviation and the travel, tourist and resort industry, the taking of participations in any form and of any kind whatever, in Luxembourg or foreign commercial, industrial, financial enterprises and others, to acquire any securities and rights by means of participation, contribution, underwriting, firm taking, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner and further to acquire patents and trademarks and grant licences, to acquire movable and fixed property, to manage and implement the same.

It may borrow, even by means of bond issues, or otherwise undergo indebtedness for the purpose of financing its business activity. It may also support and grant any financial assistance, loans, advances and guarantees for the benefit of enterprises in which it holds an interest. The Company may also carry out any commercial, industrial, personal estate, real estate or financial transactions and render all services either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as well as perform any operations in order to promote the accomplishment of its corporate object.

This object includes also all operations, acquisitions, sales and leases of aircraft and equipment utilized in the aeronautic industries and all related enterprises and trading companies and furthermore all activities and services related to travel, tourist and resort operations and all related services as well as the rendering of all technical, commercial, financing, intermediary or auxiliary services of a nature to foster these same operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at six hundred and fifty thousand US dollars (USD 650,000.-) represented by six thousand five hundred (6,500) shares of a par value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

Shares are issued in registered or in bearer form at the option of the shareholder.

The Company may redeem its own shares subject to the provisions of law.

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors of three members at least. The members of the Board of Directors are appointed for a term which may not exceed six years. They are re-eligible.

The Board of Directors elects among its members a chairman and from time to time a vice-chairman.

If as a result of resignation, death or any other event the post of a director becomes vacant, the remaining directors may temporarily fill the vacancy until the next forthcoming general shareholder's meeting of shareholders which will proceed towards a final election.

Art. 7. The Board of Directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to perform all acts of disposition and administration which are necessary or useful for the implementation of the corporate object, excepting those acts which are specifically reserved to the competency of the general shareholders' meeting by virtue of law or of these Articles. Among others, the Board of Directors may compromise, transact, consent into waivers of claims and grant releases with or without payment.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day to day management of the Company and its representation therefore to one or more directors, managing directors, delegates and other agents who need not be shareholders of the Company.

The Company is bound by the joint signature of two directors or by the individual signature of any person so delegated by the Board of Directors.

Art. 8. All actions in court, whether the Company is plaintiff or defendant, are carried in the sole name of the Company represented by its Board of Directors.

Art. 9. The Board of Directors meets as often as the interests of the Company require. The Board of Directors is called by its chairman, failing him by its vice-chairman or by two members of the Board of Directors. The Board of Directors may pass valid resolutions whenever a majority of its members are present or represented. A director may have himself represented by one of his fellow directors. A director may only represent one of his fellows at one time.

Resolutions by the Board of Directors are passed by simple majority. In the event of equalling votes, the chairman has not a casting vote. Whenever there are matters of urgency, directors may transmit their votes by all means of telecommunication in writing. The Board of Directors may resolve by means of circulated minutes where the proposed resolutions are transmitted in writing to the directors, who will transmit their decisions in writing to the Company. Resolutions are deemed adopted whenever a majority of directors has transmitted an assenting vote.

Resolutions by the Board of Directors are recorded by proper minutes. Excerpts of the Board of Directors, resolutions are delivered and certified by the chairman, failing him by two directors.

Art. 10. The Company shall be supervised by one or more statutory auditors. They are appointed for a term which may not exceed six years. They may be re-elected.

Art. 11. The Company's fiscal year runs from the first of January to the thirty-first of December. Every year, on the thirty-first day of December, the books, registers and accounts are closed. The Board of Directors establishes the balance sheet, the profit and loss account and the notes to the annual accounts.

Art. 12. The Board of Directors and the statutory auditors as well have authority to call a general shareholders' meeting whenever they deem so appropriate. They are bound to call the meeting in a way that it will gather within one month's time whenever they are so requested in writing bearing the agenda by shareholders representing one fifth of the corporate capital.

Calling notices to all general meetings shall bear the agenda.

Excerpts from the minutes of the general meetings are delivered and certified by the chairman of the Board of Directors, failing him, by two directors.

Art. 13. The Board of Directors may subordinate the admission of the holders of bearer shares to a preliminary deposit of their shares; but not more than five full days prior to the date set for the meeting. Every shareholder is entitled to vote by himself or through a proxy who needs not to be shareholder himself. Each share entitles to one vote.

Art. 14. The annual general shareholders' meeting shall take place on the second Friday of the month of June at 11.00 a.m. at the Company's registered offices or at such other place within the municipality of those registered offices as shall be indicated in the notice of convening. Whenever the day set for the annual meeting is a legal holiday, the shareholders shall meet on the next following working day at the same time.

The annual general shareholders' meeting is convened to approve the annual accounts and reports and to grant discharge to the corporate organs. It decides on the allotment and the distribution of the net profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve fund. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, but shall, however, be resumed until it is entirely reconstituted, if, at a certain moment and for any reason whatever, the reserve fund has been broken into.

The balance of the available profits is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends during the course of the fiscal year within the limits set forth by law.

Art. 15. In respect of any items not covered by these Articles of Association, the parties submit to the provisions of the law of August 10th, 1915 as amended.

Transitory provisions

The first financial year shall commence at the date of this present deed of formation of the Company and shall cease on the 31st day of December 1997.

The first annual general meeting will convene in 1998.

Subscription

The Company capital has been subscribed to as follows:

- Mr Mehmet Hasançebi, prenamed, five thousand eight hundred and fifty shares	5,850
- Mr Sadan Sat, prenamed, six hundred and fifty shares	650
Total: six thousand five hundred shares	6,500

The subscribed shares have been fully paid in cash, so that the amount of six hundred and fifty thousand US dollars (USD 650,000.-) is as of now available to the Company, which is ascertained by the notary.

Statement

The notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Evaluation

For the need of registration the subscribed capital is evaluated at twenty-three millions sixty-eight thousand and five hundred francs (23,068,500.-).

Estimation of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatever, to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 310,000.- (three hundred and ten thousand) francs.

Extraordinary general meeting

And immediately after the incorporation of the Company, the parties appearing, representing the entire subscribed capital and considering themselves duly convened, have proceeded to an extraordinary general meeting, during which they have passed the following resolutions:

First resolution

The number of the Directors is fixed at three and the number of statutory auditors is fixed at one.

The following persons are appointed directors:

- Mr Mehmet Hasançebi, director of companies, residing at Margraten (Netherlands);
- Mr Sadan Sat, manager of companies, residing in Maastricht (Netherlands);
- Mr Leonardus Hubertus Maria Rijkx, director of companies, residing in Maastricht (Netherlands).

Second resolution

The following person is appointed statutory auditor:

Mrs Anita Mertens-Schroeder, private employee, residing at Rocherath (Belgium).

Third resolution

The term of office of the directors and the statutory auditor shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in 1999.

Fourth resolution

The registered office of the Company is at 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Fifth resolution

The shareholders decide, according to article 60 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, to authorize the Board of Directors to nominate managing director of the Company Mr Mehmet Hasançebi, prenamed, with all powers to represent the Company under its sole signature in all circumstances and the day to day management of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks French, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed of incorporation is worded in French, followed by a English version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the French version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing parties, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: N. Schaeffer, N. Schaeffer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 1997, vol. 98S, fol. 80, case 4. – Reçu 227.890 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Signée par M^e Paul Bettingen en remplacement de Me André Schwachtgen, momentanément absent.

(18302/535/346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1997.

ÇEBI-AVIATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 mai 1997, que Monsieur Mehmet Hasançebi, directeur de sociétés, demeurant à Margraten (Pays-Bas) a été nommé administrateur-délégué de la société avec tous pouvoirs pour engager la société sous sa seule signature pour toutes affaires de gestion courante et ordinaire.

Luxembourg, le 15 mai 1997.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 71, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18303/535/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 1997.

RASPADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 22.229.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 1997, vol. 492, fol. 45, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 1997.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ, Société Civile
Signature

(18254/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

SOBADI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 41.367.

Constituée le 28 août 1992 par acte passé devant Maître Gérard Lecuit, notaire à Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 16 décembre 1989, n° 599.

Les statuts ont été modifiés par acte du 11 décembre 1992, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 11 mai 1993, n° 214.

—
En date du 11 avril 1997, la société SOBADI a opté pour le régime particulier des sociétés dépendantes. Les actionnaires de la société ont déclaré leur accord pour que la société bénéficie de ce régime et ont confirmé qu'ils se portaient garants des engagements de ladite société, conformément à l'article 256bis de la loi du 4 mai 1984 sur les comptes annuels des entreprises luxembourgeoises.

B. Van Uytvanck C. Göckel
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18264/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

SOBADI, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.367.

Constituée le 28 août 1992 par acte passé devant Maître Gérard Lecuit, notaire à Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 16 décembre 1989, n° 599.

Les statuts ont été modifiés par acte du 11 décembre 1992, publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 11 mai 1993, n° 214.

Nominations statutaires

L'Assemblée générale ordinaire du 9 mai 1997 a:

- approuvé, en application de l'article 60 des lois sur les sociétés commerciales, la réélection aux fonctions d'Administrateur-délégué de Monsieur Léo Deschuyteneer, demeurant à 7864 Lessines;

- renouvelé le mandat d'administrateur de MM. Léo Deschuyteneer, demeurant à 7864-Lessines, Jean-Pierre Ruquois, demeurant à B-1180 Bruxelles, François Gillet, demeurant à 1330 Rixensart, Benoît Van Uytvanck, demeurant à B-1190 Bruxelles et Carlo Göckel, demeurant à Luxembourg, pour un nouveau terme d'un an prenant fin en 1998;

- réélu en qualité de Commissaire, pour un nouveau terme d'un an, Monsieur Aloyse Jr. Scherer, réviseur agréé, demeurant 16, rue J. l'Aveugle à Luxembourg.

Luxembourg, le 9 mai 1997.

B. Van Uytvanck C. Göckel
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 70, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18265/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

SERIL, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 49.575.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 71, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour la société
Signature

(18260/689/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

RATTI LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 43.367.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 1997, vol. 492, fol. 71, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(18255/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 1997.

TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.177.

DIVIDEND ANNOUNCEMENT

TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS will pay dividends to the Shareholders of the following Funds as of record on August 6, 1997, against presentation of the respective coupons:

<i>Fund</i>	<i>Currency</i>	<i>Amount per Share</i>	<i>Coupon number</i>	<i>Payment date</i>
TEMPLETON GLOBAL INCOME FUND - Class A	USD	0.06	23	14.08.1997
TEMPLETON EMERGING MARKETS FIXED INCOME FUND - Class A	USD	0.085	23	14.08.1997

Principal Paying Agent:

CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

The Shares are traded ex-dividend as from August 7, 1997.

For further information, Shareholders are invited to contact their nearest Templeton office:

Edinburgh
Tel:
Toll-free from U.K.
0800 305 306
International
(44) 131 469 4000
Fax: (44) 131 228 4506
August 1997.

Frankfurt
Tel: (49) 69 272 23 272
Fax: (49) 69 272 23 120

Hong Kong
Tel: (852) 2877 7733
Fax: (852) 2877 5401

Luxembourg
Tel: (352) 46 66 67 212
Fax: (352) 22 21 60

(03409/755/28)

The Board of Directors.

TORATOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.699.

Le Conseil d'Administration convoque par le présent avis Messieurs les actionnaires, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REPORTEE
qui aura lieu le 21 août 1997 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation des rapports de vérification du commissaire pour les exercices se clôturant le 31 décembre 1996 et le 31 décembre 1995.
2. Approbation des comptes annuels pour les exercices se terminant le 31 décembre 1996 et le 31 décembre 1995.
3. Délibération conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales sur la dissolution éventuelle de la société.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (03304/000/20)

Le Conseil d'Administration.

MONDIOVAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.173.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the above Fund (the «Fund») will be held at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on August 18, 1997 at 2.00 p.m. to consider and pass the following resolutions:

Resolutions:

1. That the Fund be put into liquidation with effect from the date of the passing of this resolution.
2. That BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., be appointed as Liquidator of the Fund.

No quorum for the meeting is required as the capital of the Fund has fallen below one fourth of the minimum capital. Dissolution may be resolved by shareholders holding one fourth of the shares at the meeting.

Holders of Bearer shares who wish to attend the meeting, should deposit their share certificate with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, by no later than the day before the Meeting.

II (03339/584/20)

For and on behalf of the Board of Directors.